Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2025

No 08-2025 – Séance du 25 février 2025

Nouveaux vitraux et vitrages isolants à l'Eglise de La Chiésaz

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une citoyenne de notre Commune nous a informé de son souhait d'offrir le remplacement de 5 fenêtres par des vitraux, à l'Eglise de la Chiésaz.

Ce remplacement relève toutefois des éléments à prendre en considération, à savoir :

1. Protéger ces nouvelles fenêtres contre tous dégâts
2. Profiter de cette protection sous forme de vitrage pour améliorer l'isolation de ce bâtiment, qui est chauffé électriquement (pas d'alternative possible)

Aujourd'hui, tous les vitraux de l'Eglise sont protégés par un treillis identique à ceux que l'on trouve dans les poulaillers. Malheureusement, il n'empêche pas un bris dû à une petite pierre, ce qui est le cas sur un vitrail.

Pour réaliser ces travaux de protection, le service des Monuments et Sites a été contacté afin d'obtenir son approbation. Il en est résulté de nombreux contacts entre l'entreprise en charge des travaux, les services cantonaux et l''architecte responsable de la pose des vitraux à ces fenêtres.

Une présentation du prototype des nouvelles menuiseries métalliques isolantes a été effectuée sur site le 25 avril 2024, conformément aux autorisations délivrées par le service des Monuments et Sites ainsi que par la Commune de Blonay - Saint-Légier. La Municipalité a ensuite été appelée à se prononcer sur une estimation des coûts pour les travaux nécessaires à la protection des nouveaux vitraux.

L'estimation budgétaire couvre les prestations suivantes :

- Réalisation des menuiseries conformément au prototype de vitrail validé.
- Mise en place d'un échafaudage mobile pour l'exécution des travaux.
- Dépose des fenêtres existantes en bois avec entreposage sur site.
- Fabrication et pose de cinq cadres en acier dotés d'une rupture thermique.
- Fourniture et pose de cinq verres isolants trempés.
- Traitement anticorrosion et thermolaquage des cadres métalliques.

Le montant total pour ces travaux est estimé entre CHF 45'000.- et CHF 55'000.-.

Ces nouvelles menuiseries métalliques, intégrant un verre isolant de protection, sont essentielles pour assurer la fixation et la mise en valeur des vitraux, lesquels incluront leur propre serrurerie.

Les avantages de la pose de verres isolants dans une église sont les suivantes :

1. Protection des vitraux : Les verres isolants agissent comme une barrière protectrice contre les intempéries, les variations de température, et les impacts physiques, préservant ainsi les nouveaux vitraux sur le long terme.
2. Amélioration de l'isolation thermique : Ils contribuent à réduire les déperditions de chaleur, améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment tout en diminuant les coûts de chauffage.
3. Réduction des nuisances sonores : Les verres isolants offrent une meilleure isolation acoustique, réduisant les bruits extérieurs, pour un environnement plus paisible lors des offices et événements religieux.
4. Esthétisme préservé : Le design discret des cadres métalliques et des verres isolants s'harmonise avec le patrimoine architectural de l'Eglise, respectant son caractère historique, tout en intégrant des matériaux modernes.

Ce projet répond à tous les critères en matière de protection, d'isolation, d'aération empêchant la buée, ainsi que pour des questions pratiques d'entretien de ces vitraux. En ce qui concerne la durabilité, la consommation d'électricité sera diminuée. Nous contribuons en outre au patrimoine culturel, en réalisant ces travaux d'entretien de bâtiment protégé.

La pose des fenêtres/vitraux pourrait intervenir durant l'été 2025.

Le montant estimé, intégré au préavis 02-2024 concernant les travaux sur l'Eglise de La Chiésaz, n'est pas suffisant pour absorber cette dépense (inconnue au moment de l'élaboration du préavis à l'automne 2023).

Une nouvelle communication concernant ce dépassement sera transmise au Conseil communal après la fin des travaux.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La vice-présidente | Pour le secrétaire

L. Ferilli | E. Roulet

Blonay, le 21 février 2025

Délégation municipale : M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Bureau du conseil communal - Service de l'Urbanisme – Service des bâtiments